



Mon enfant est inscrit dans l'un des 112 collèges publics du Val d'Oise, je peux déposer ma demande de calcul du tarif de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2022/2023 en ligne sur la plateforme de téléservices <https://services-en-ligne.valdoise.fr/> du Département du Val d'Oise (CDVO) ou en téléchargeant le formulaire 2022/2023 <https://www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/> à compter du 9 juin 2022.

Attention aucune demande sur les anciens formulaires ne sera acceptée.

Le calcul de votre tarif de la restauration scolaire se fera selon un planning de dépôt - **Flyer Rest'O collège** – (3 périodes de calcul conformément aux 3 périodes de facturation des collèges)

1^{ère} étape : Selon ma situation familiale, je prépare numériquement mes pièces justificatives uniquement en PDF ou JPEG.

Je suis :

- "Demandeur d'Asile, ma situation administrative ne me permet pas d'ouvrir mes droits auprès des services de la CAF"

Attestation de prise en charge d'un organisme d'Etat, d'une association ou d'un service social précisant ma situation et la composition de mon foyer.

- "Fonctionnaire International"

Attestation de mon employeur précisant mes ressources annuelles et la composition des membres de mon foyer sur le Territoire

- "Allocataire de la CAF"

Attestation de paiement et de quotient du mois précédent + livret de famille complet ou actes de naissance (avec noms et prénoms des parents) des membres du foyer

- "Allocataire de la MSA"

Attestation du quotient familial du mois précédent la demande et livret de famille complet ou actes de naissance (avec noms et prénoms des parents) des membres du foyer

- "Je ne bénéficie pas d'Allocation ni de Prestation" je n'ai qu'un enfant mineur à charge et mes ressources sont supérieures au seuil CAF

Le ou les avis d'imposition du foyer et le livret de famille complet ou actes de naissance des membres du foyer

Je télécharge et j'imprime <https://www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/> **ET Je joins :**

- Le formulaire 2022/2023 dûment rempli, daté et signé avec en pièces jointes les justificatifs en format PDF ou JPEG selon la situation.

Par mail à restocollege@valdoise.fr (merci d'indiquer sur l'objet de votre mail 2022/2023 et précisez dans le mail les noms, prénoms, date de naissance du représentant légal, du ou des collégiens ainsi que la ville et le collège ou le numéro de votre demande) -

ATTENTION 1 MAIL = 1 FAMILLE

Les demandes non identifiables ou incomplètes ne pourront être traitées. Les familles, dans ce cas, seront informées par mail et appelées à formuler une nouvelle demande complète.

Le délai de traitement des demandes réceptionnées par mail est de 6 semaines.

Traitement des demandes par nos services :

Étape 1 : Réception de votre demande au CDVO

Si la demande est incomplète et non conforme, le dossier sera retourné par mail ou voie postale ; le dossier ne pourra être traité en l'état. Dans ce cas, une nouvelle demande complète sera à transmettre.

Le délai d'enregistrement est de 2 à 6 semaines selon la période.

Étape 2 : Enregistrement sur la plateforme de téléservices du CDVO :

La saisie informatique peut générer la création d'un compte. Vous recevrez alors un mail de CDVO Service en ligne "Activation d'un compte". Vous devrez cliquer sur le lien dans le mail et créer votre mot de passe.

À la saisie du dossier, vous recevrez un mail "Création d'une demande" de CDVO service en ligne avec **le numéro de votre demande**. Ce numéro est à rappeler à chaque correspondance par mail ou par téléphone.

Enfin, une fois votre demande validée vous recevez uniquement par mail la notification de votre tarif.

Il faudra ensuite communiquer une copie de cette notification à l'intendance du collège afin de compléter le dossier d'inscription à la demi-pension pour une application sur vos factures selon le planning de dépôt et de calculs des demandes.

Rappel : le calcul du tarif ne vaut pas inscription. L'inscription et le choix du forfait à effectuer auprès du collège.

L'absence de notification entraîne la facturation au tarif de 5,05 € par repas et par collégien.

Ce tarif est applicable dans les 112 collèges publics du Val d'Oise pour tous les collégiens d'un même foyer.

À partir de votre compte, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier.

Un problème avec votre compte ? Vous ne recevez pas les mails d'activation de compte, de changement de mot de passe, de dépôt d'une demande, la notification ? cnx.plateforme@valdoise.fr

Vous pouvez joindre l'équipe du Pôle Aides aux Familles

Par téléphone du lundi au jeudi de 9h30 à 12h 30 et de 13h30 à 16h30 du 9 juin au 12 octobre 2022 au 0800 01 95 95 (appel gratuit)

Par mail : restocollege@valdoise.fr - (merci d'indiquer sur l'objet de votre mail 2022/2023 et précisez dans le mail les noms, prénoms, date de naissance du représentant légal, du ou des collégiens ainsi que la ville et le collège ou le numéro de votre demande) -

Par courrier :
Rest'O collège 2022/2023
Direction de l'Éducation et des Collèges
2 avenue du Parc – CS 202201
95032 CERGY PONTOISE